



United Cities and Local Governments
Cités et Gouvernements Locaux Unis
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos

Ajuntament  de Barcelona

Institut de
cultura

CGLU – Commission culture Plan 2008 – 2010

Introduction

La culture est en train de devenir l'un des éléments cruciaux de la **mondialisation**. Les organisations intergouvernementales elles-mêmes le reconnaissent : Convention de l'Unesco sur la Diversité Culturelle (2005), projets en vue d'une Alliance des Civilisations (2006), Année Européenne du Dialogue Interculturel (2008)... Grâce à CGLU, dans la période 2004-2007 l'Agenda 21 de la culture est devenu **la principale (originelle et multilatérale) contribution des villes à la gouvernance culturelle mondiale**. Dans la période 2008-2010, CGLU doit améliorer sa capacité à transmettre les messages des villes portant sur des questions culturelles mondiales : développement et promotion de politiques.

Les politiques locales de développement reposent généralement sur le triangle vertueux du développement durable – croissance économique, inclusion sociale et équilibre environnemental. Aujourd'hui, ce triangle est insuffisant. La culture est en passe de devenir **le quatrième pilier du développement durable** au plan local. Les politiques culturelles locales, sous-tendues par les valeurs intrinsèques de la culture (créativité, connaissance critique, mémoire, ritualité...) sont de plus en plus importantes pour la démocratie et pour la citoyenneté. Les villes souhaitent échanger des expériences et mieux se connaître entre elles. Dans la période 2008-2010, CGLU doit renforcer sa capacité à devenir un point de rencontre mondial sur les aspects culturels : travail en réseau et développement de projets.

La Commission de la Culture de CGLU est **un point de rencontre unique**. Il n'existe aucune autre instance qui rassemble les villes, les gouvernements locaux et les réseaux qui développent la relation entre politiques culturelles locales et développement durable.

Mission de la Commission

Promouvoir la relation culture - développement durable, le dialogue interculturel et les politiques culturelles locales, par la diffusion et la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture.

Objectifs et activités

1. Gouvernance de la Commission

- Renforcer la relation entre les travaux de la Commission de la Culture de CGLU et l'agenda mondial : Objectifs du millénaire pour le développement, Coopération au développement, Diplomatie des villes, etc.
- Renforcer la gouvernance de la Commission de la Culture de CGLU : membres, vice-présidences et présidence. Attribuer des responsabilités concrètes sur des thèmes spécifiques.
- Poursuivre les partenariats avec les réseaux culturels des villes.
- Promouvoir la participation des associations nationales de gouvernements locaux.
- Envisager la création d'un comité d'experts-conseils.
- Établir une coopération étroite avec les sections de CGLU.
- Établir une coopération étroite avec les autres Commissions de CGLU.

2. Développement de politiques

- Poursuivre les travaux de recherche et développement (R&D) par la rédaction de nouveaux rapports sur des thèmes en lien avec l'Agenda 21 de la culture. Ces rapports devront

- notamment porter sur le développement de politiques culturelles locales. Sujets possibles : « Culture et gouvernance locale », « Culture et coopération au développement », « Indicateurs culturels », « Industries créatives et développement local », etc.
- Envisager la rédaction de nouveaux documents d'orientation (dans la droite ligne des documents approuvés en 2006 : « Conseils sur la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture » et « Indicateurs culturels et Agenda 21 de la culture »), à approuver par la Commission de la Culture, le Bureau Exécutif ou le Conseil Mondial de CGLU.
 - Envisager la rédaction d'un document sur « Indicateurs culturels et l'Agenda 21 de la culture », qui reprendrait, mais d'une façon plus concrète, les sujets abordés dans le document sur le même thème approuvé en 2006.
3. Développement d'alliances et de partenariats
- Approfondir les relations stratégiques avec l'Unesco, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, et établir des partenariats spécifiques sur des thèmes concrets.
 - Explorer les possibilités de contacts et développer des liens avec d'autres agences des Nations Unies : ONU-Habitat, PNUD, Commission des Nations Unies pour le développement durable (CDD).
 - Établir une coopération avec l'Alliance des Civilisations.
 - Entretenir les liens avec les organisations qui se consacrent à la coopération culturelle internationale et explorer les possibilités de projets spécifiques.
 - Envisager la possibilité d'établir des contacts avec l'Organisation des Villes du Patrimoine Mondial (OVPM) et avec le Conseil International pour les Initiatives Écologiques Locales (ICLEI).
 - Envisager la possibilité d'établir des contacts avec les réseaux internationaux thématiques sur la culture (IFLA, ICOM, ICOMOS, etc.).
4. Développement de projets
- Renforcer notre politique de communication par le biais du site web <http://www.agenda21culture.net>, et l'identité graphique.
 - Renforcer la visibilité extérieure de l'Agenda 21 de la culture.
 - Améliorer la diffusion de l'information (possibilité de bulletin).
 - Augmenter le nombre de traductions de l'Agenda 21 de la culture.
 - Soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture au niveau local.
 - Envisager la possibilité, puis, éventuellement, convenir d'une célébration commune de la Journée mondiale de la diversité culturelle, tous les 21 mai, en collaboration avec l'Unesco.
 - Envisager la possibilité de créer une action symbolique (prix ?).
 - Envisager la possibilité de rédiger un glossaire des termes liés à l'Agenda 21 de la culture.
 - Renforcer le travail en réseau entre les membres de la Commission et développer des projets spécifiques dans le domaine de l'échange de bonnes pratiques et du *peer-review*.
 - Mettre en œuvre des actions spécifiques de formation et de renforcement des capacités, en partenariat avec des agences nationales et internationales.
5. Obtention du financement
- Obtenir du financement de la part des agences nationales et internationales.
 - Établir des accords de mécénat avec des sociétés et organisations privées.

Contact

Jordi Pascual
Institut de Cultura, la Rambla 99, E-08002 Barcelone
agenda21cultura@bcn.cat
Tel. (+34) 933 161 009
Fax (+34) 933 161 020

<http://www.agenda21culture.net>
<http://www.cities-localgovernments.org>